



REGLEMENT 2024

38^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn

MODERNE

1, 2 et 3 Mars 2024

ECURIE DES 2 RIVES

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com

Site : <http://rallyedescotesdutarn.free.com>

SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 4
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 6
Comité d'organisation	Page 7
Secrétariat du Rallye	Page 8
1.1P : Officiels du Rallye	Page 9
1.2P : Eligibilité	Page 10
1.3P : Vérifications	Page 10
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 11
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 11
3.1.10P : Concurrents admis	Page 11
3.1.11P : Droits d'engagements	Page 12
3.2P : Les Equipages	Page 12
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 12
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.3P : Assistance	Page 12
4.9P : Géolocalisation	Page 12
<u>Article 5 – Identification des Voitures et Publicité</u>	
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 14
6.2P : Reconnaissances	Page 14
6.2.1P : Nombre de passages	Page 15
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.5.20P : Séances d'essais	Page 15
7.6P : Parcs fermés	Page 15
<u>Article 8 – Réclamations – Appels</u>	Page 16
<u>Article 9 – Classements</u>	Page 16
<u>Article 10 – Prix – Coupes</u>	Page 16
<u>ANNEXES</u>	
<u>Itinéraire Horaires 1^{ère} Etape</u>	
<u>Itinéraire Horaires 2^{ème} Etape</u>	

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 1er Janvier 2024

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 19 Février 2024

Clôture des engagements.

Samedi 24 Février, Dimanche 25 Février 2024 de 8h00 à 12H00 :

Vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE
Route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 29 Février et Vendredi 1^{er} Mars 2024 de 8h à 12h

Vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE
Route d'Albi 81800 RABASTENS

Reconnaisances :

Le samedi 24 Février et dimanche 25 Février :

8h à 12h et 14h à 18h

Le jeudi 29 Février et vendredi 1^{er} Mars :

de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Samedi 2 Mars 2024

A partir de 10 h : Accueil des officiels : Gymnase – Rue des Graves à COUFFOULEUX

De 7h30 à 12h00 : Vérifications Techniques : ZAC des Massiès à COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

11h00 : Première réunion du Collège (modernes) des Commissaires Sportifs à l'Hôtel de Ville de Rabastens (salle Occitane)

13h00 : Publication de la liste des concurrents autorisés (Modernes) à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1^{ère} étape

Heure de départ du 1^{er} concurrent Moderne du parc fermé – Place de la Mairie à COUFFOULEUX : Heure de départ du 1^{er} VHC- 14h30

Heure d'arrivée du 1^{er} concurrent Moderne au parc fermé – Place de la Mairie à COUFFOULEUX : Heure d'arrivée du 1^{er} VHC – 21h12

24h00 : Affichage du classement partiel à l'issue de la 1^{ère} étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape.

Dimanche 3 Mars 2024

Heure de départ du 1^{er} concurrent Moderne du parc fermé – Place de la Mairie à COUFFOULEUX : Heure de départ du 1^{er} VHC - 7h45

Heure d'arrivée du 1^{er} concurrent Moderne au parc fermé – Place de la Mairie à COUFFOULEUX : Heure d'arrivée du 1^{er} VHC- 15h23

Le classement final provisoire sera disponible sur l'application SPORTITY (Mot de passe en cours) au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.

Remise des Prix : Elle aura lieu au fur et à mesure de l'arrivée de chaque équipage sur le podium d'arrivée

Vérifications Finales :

Mouisset Automobile

10 Bis Route de Sours 81800 RABASTENS

Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

Tel : 05 63 33 84 81

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com Site : www.rallydescotesdutarn.com

Mise à disposition du Road- Book :

Le Road Book sera mis en à disposition lors des pré-vérifications administratives soit à partir du Samedi 24 Février 2024

Plus d'information sur www.rallydescotesdutarn.com

Vérifications Techniques

Samedi 2 Mars de 7h30 à 12h00 : ZAC des MASSIES à COUFFOULEUX

Accueil des officiels :

Gymnase – Rue des Graves à COUFFOULEUX

P.C du Rallye :

Hôtel de Ville de RABASTENS – Salle Paul NEVILLE

Salle de Presse :

Hôtel de Ville de RABASTENS – Salle du CCAS

Accueil des commissaires :

Gymnase – Rue des Graves à COUFFOULEUX

Parc de déchargement des remorques

Parc de déchargement remorque :

COUFFOULEUX – Point GPS : à venir (Voir plan fourni avec la convocation).

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre(s) lieu(s).

Parc Assistance : Place Auger Gaillard et Promenades des Lices à RABASTENS. Ouverture le samedi 2 Mars à 8h.

Heure de mise en place du parc de départ :

Samedi 2 Mars : 6h30

Dimanche 3 Mars : 6h30

Heure limite d'entrée dans le parc de départ : 10 minutes avant l'heure de départ

Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE sera mis en place : COUFFOULEUX

Point GPS : à venir

Affichage officiel :

La communication générale et individuelle se fera par voie électronique. Les documents officiels seront consultables sur l'application SPORTITY (téléchargeable gratuitement pour les appareils IOS sur Appelstore et pour les appareils Android sur Google Play). Le Mot de Passe est : En cours

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 1,2 et 3 Mars 2024 :

Le 38ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA . Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Occitanie Pyrénées en date du : **15/12/2023** sous le numéro :**N3** et par la FFSA en date du **22/12/2023** sous le Numéro **35**

Comité d'organisation :

COMITE D'HONNEUR

Mr Michel VILBOIS
Mme. Carole DELGA
M. Christophe RAMOND
Mme. Karine ERODI
M. Nicolas DESCHAUX
M. Michel VERGNES

Préfet du Tarn
Présidente de la Région Occitanie
Président du Conseil Départemental
Député de la 2ème circonscription du Tarn
Président de la Fédération Française du Sport Automobile
Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées

M. Alain MARY	Président du C.O.D.E.S.A et de l'ASA du Vignoble Tarnais
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, Maire de Castelnau de Montmiral
Mme. Maryline LHERM	V.C Présidente Départementale du Conseil Départemental – Maire de Lisle sur Tarn- Vice-présidente de la C.A.G.G
Mr Gilles TURLAN	Conseiller Départemental – Maire de GIROUSSENS
M. Nicolas GERAUD	Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.G
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX Vice-Président de la C.A.G.C
Mme Martine SOUQUET	Maire de GAILLAC -Vice-Présidente de la C.A.G.G
Mme Marie GRANEL	Maire de TAURIAC
Mme Elisabeth LOYER	Maire de MONTVALEN
M. Patrick LAGASSE	Maire de BROZE

COMITE D'ORGANISATION :

Co – Présidents	Anthony POUGET Éric LAURENS
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIERE Alain MARY Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire	Jacques LABRO
Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse	Éric LAURENS Richard MOLINIER
Responsable des Officiels	Francis MARTY
Responsables des Commissaires	Philippe MAYERAS
Responsable des Engagements	Alexandre HERMET
Responsable V.I.P	Jean Paul FABRE
Responsable RTS	Colette BELLEGARDE- MARY Audrey HERRERO

SECRETARIAT DU RALLYE :

Jusqu'au Jeudi 29 Février 2024 à 23H59, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.

Tel : 05 63 33 84 81

E-mail : ecuriedes2rives@gmail.com **Site** : www.rallyedescotesdutarn.com

Du Vendredi 1^{er} Mars 2024 à 00h00 au Dimanche 3 Mars 2024 18H00, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

P.C du Rallye – Hôtel de Ville de RABASTENS – Salle Paul Neville

Tableaux officiels d'Affichage

Le tableau officiel d'affichage sera numérique et à consulter sur l'application SPORTITY-
Mot de Passe : en cours

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	G FOURNIER	131394
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M DECARPENTRIE	3433
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M VERGNES	1740
	F ZYCH	4626
Directrice de Course	E ROL	40773
Directeur de Course Adjoint VHC et Nouveau Départ	C VALENTIN	190616
Adjoints à la D.C	S ZYCH	3416
	B MARTY	136694
Relations Concurrents	M.PUECH	113568
	S ROL	44492

Responsable des Commissaires Techniques	A FOURMENT	6222
Commissaires Techniques	B. SANGLA	8230
Commissaire Technique Nouveau Départ	A. PINHO	10062
	M.CERDAN	19463
	C.GINIER	28482
Commissaire Technique Stagiaire	M.ALGANS	299446
Commissaire Technique Nouveau Départ	A PINHO	10062
Directeurs de course délégués aux E. S	J. ETIENNE	17167
	Y. ESCLOUPE	76046
Directeur de course délégué au Shake Down	Y. ESCLOUPE	76046
Commissaire Sportif au départ d'E.S	P. BADOU	27999
	M.AMICO	160465
Médecin Responsable	M.ELRAKAAWI	149435
Responsable des Classements Modernes -VHC	N. BONNET	7422
Responsable Chronos	O. GAUBERT	7238
Chargé de la vérification de la Publicité	Patrick BADOU	27999
Juges de Faits	J GUITARD	23307
Juges de Faits	J.M LIGNON	307439
Attaché de Presse et relations avec le speaker	E. LAURENS	133555
Responsable des commissaires	P. MAYERAS	317172
Responsable des Officiels	F. MARTY	241841
Voiture Info	En cours	

Speaker	V.DOUGADOS	En cours
DC Véhicule BBR	B. GALARD	4608
Véhicule Autorité	P. MARTY	9699
DC Véhicule 000	M.POUGET	125745
DC Véhicule 00	En cours	
Véhicule 0 Moderne	En cours	
Véhicule 0 VHC	En cours	
Véhicule 0 Régularité	En cours	
Véhicule Damier	F. VERGNES	57541

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 38ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2024, coefficient 4**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2024
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

Le rallye des Côtes du Tarn est inscrit en PEA

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le Samedi 2 Mars 2024.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

- ZAC des Massiès à COUFFOULEUX le Samedi 2 Mars **à partir de 7h** (voir plan avec convocation)

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

● **Administratives préliminaires** :

Samedi 24 Février, Dimanche 25 Février 2024 : de 8h00 à 12h00 Cave de Rabastens
VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 29 Février et Vendredi 1 Mars 2024 : de 8h à 12h00 : Cave de Rabastens
VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité

Licences Pilote et Copilote de l'année en cours

Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Passeport Technique du véhicule de compétition

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

● **Techniques** :

Samedi 2 Mars de 7h30 à 12h00 : ZAC des Massiès à COUFFOULEUX (suivant horaire de convocation)

Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE sera mis en place : COUFFOULEUX
Point GPS : à venir (Voir plan fourni avec la convocation).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET

13, rue du Pastel

81150 MARSSAC-SUR-TARN

Tél : 06.27.67.60.93

Mail : alexandrehermet@hotmail.com

Clôture des engagements lundi 19/02/2024 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum pour les 4 rallyes est fixé à 120. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **395 €** avec publicité obligatoire + **50€** pour le système de géolocalisation
- **790 €** sans publicité obligatoire (x2) + **50€** pour le système de géolocalisation

Les moyens de paiement sont soit par chèque ou par virement avec les coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR76 1120 6200 0887 1839 7810 036

BIC : AGRIFRPP812

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

Du montant des droits d'engagement

De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

Les engagements par télécopie ou par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.

Des places numérotées seront attribuées par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

4.9 P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org

Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

Reconnaissances : Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. Rallye :

♣ Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

♣ Lors des vérifications techniques préliminaires : 1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques ; 2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

♣ Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement. Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que

le matériel. Tout constat de non-fonctionnement entrainera des pénalités (conforme au règlement FFSA)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2. P PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 38ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 285,10 Kms comportant 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 106,20 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

1^{ère} Etape :

E.S « RABASTENS/ CAVALADE » 10,60 km à faire 3 fois

E.S « MONTAIGUT/LISLE SUR TARN » 9.30 km à faire 2 fois

2^{ème} Etape

E.S « RABASTENS/Les AUZERALS » 12.5 km à faire 3 fois

E.S « MONTVALEN/TAURIAC/MONTVALEN » 9.15 km à faire 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge atomique dont l'accès vous sera communiqué ultérieurement

Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le samedi 24 Février et dimanche 25 Février :

8h à 12h et de 14h et 18h

Le jeudi 29 Février et vendredi 1 Mars :

de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » **et un numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué le jour des vérifications préliminaires..

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **vendredi 1 Mars 2024 de 14h00 à 18h (réservation avec la feuille d'engagement)** et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 60 euros (Paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.**

Au départ de la séance d'essais, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Le parc de déchargement et d'assistance se feront sur les parkings du Groupe SURPLUS RECYCLAGE - 205 Avenue Gustave EIFFEL – Z.I Mas de Rest – 81600 GAILLAC.

Tout essai privé est INTERDIT à partir du 2 Février jusqu'au 3 Mars 2024 même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises

7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

Liste des Parcs Fermés :

- Place de la Mairie à COUFFOULEUX : Samedi 2 Mars 2024 jusqu'au départ de la 1^{ère} étape

Arrivée de la 1^{ère} Etape jusqu'au Départ de la 2^{ème} Etape le Dimanche 3 Mars 2024 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

- **Pointage** en avance autorisé au CH 5A, et **Non autorisé au CH 10A** : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y a pas de dotation en prix.

Tous les équipages ayant terminé le Rallye seront récompensés.

REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses de la Finale aura lieu le Dimanche 3 Mars 2024 à l'arrivée sur la Place de la Mairie à COUFFOULEUX